



Les thermes de Berthemont-les-Bains recrutent un
Médecin généraliste – activité thermale (H/F)

CDD, Thermalisme,
Du 3 avril au 28 octobre, Temps partiel.

Acteur de premier rang dans le thermalisme et le bien-être, le Groupe VALVITAL (600 pers. CA 40 M€, 12 stations thermales en France) a su, depuis plus de 30 ans, conjuguer une croissance forte animée par un esprit constant d'innovation, de service, de personnalisation de son offre avec un attachement solide à ses fondements d'origine, son éthique et sa relation humaine.

Les Thermes de Berthemont appartenant au Groupe VALVITAL sont un établissement conventionné par l'Assurance Maladie dans la cadre de la dispense de soins thermaux conventionnés. L'établissement recevra pour la saison 2023 environ 1200 curistes et est ouvert **annuellement d'avril à fin octobre**. Ses orientations thérapeutiques sont la Rhumatologie et Voies respiratoires.

Compte tenu de la cessation d'activité d'un médecin, nous sommes à la recherche d'un nouveau médecin pour assurer le suivi des curistes de notre établissement thermal de Berthemont.

Vos missions sont les suivantes :

- Vous serez amené(e) à exercer la médecine thermale dans un cabinet médical au sein de notre établissement durant les 7 mois de la saison thermale. Vous assurerez la prise en charge d'environ 900 curistes pour la saison 2023.
- Être suivi par un médecin thermal est une obligation pour tous les curistes qui réalisent une cure thermale prise en charge par l'Assurance Maladie.
- A ce titre, vous serez amené(e) à effectuer un suivi des curistes à travers 3 consultations au cours desquels vous :
- Prescrire les soins thermaux : bilan initial, connaissance des indications, choix des techniques thermales, surveillance et adaptation de la cure, bilan final et lien avec le médecin traitant ;
- En outre, vous pourrez être également sollicité(e) pour participer à l'élaboration, à l'administration, ou assurer la supervision des ateliers d'éducation à la santé, de prévention ou d'éducation thérapeutique du patient organisés par l'employeur.

Diplômes requis :

- Titulaire du titre de Docteur en médecine (Doctorat d'Etat ou diplôme équivalent).

- Inscrit à l'ordre des médecins.
- Qualification/expérience particulière : la qualification en médecine thermique (DIU ou Capacité) est un plus appréciable mais non obligatoire.

Conditions et rémunération :

- Temps partiel de 2 jours /semaine sous la forme libérale ou salariée (selon le choix du médecin).
- Tarifications des actes : En 2023, le forfait est de 80 € pour la surveillance thermique ; le forfait est majoré de 40 € pour le suivi de deux indications thérapeutiques.
- Contraintes liées au poste : l'activité de la station étant saisonnière, il est à prévoir des journées qui commencent tôt et éventuellement le travail le dimanche lié à un pic d'activité.
- Aucune garde ni astreinte

Le profil recherché :

Empathie, réelles qualités humaines, appétence pour la prévention

Les formulations ne sont pas sexuées et la société, conformément à sa politique de non-discrimination, étudiera de manière égale toutes les candidatures.